



Cagnotte le 30 mars 2020

## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



**Madame la Préfète des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

**Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)**

**Objet : Epandage sur des terres agricoles**

Madame la Préfète,

Notre attention a été attirée sur une situation anormale à Pey. Des riverains, perturbés par les odeurs de cet épandage, ont logiquement interrogé le maire, lequel leur a appris que ce « compost » est réalisé pour la Coop de Pau à côté de l'entreprise de béton à Josse et acheminé ici ou là. Bien que je n'habite pas très loin de cette commune, je n'ai pas pu me rendre compte personnellement en raison des contraintes réglementaires qui m'imposent de rester confiné.

Permettez-nous d'attirer à notre tour votre attention sur cette situation : un examen du produit épandu montre des matières fécales animales, des morceaux de palettes, de verre et de matières plastiques. A première vue, il n'est pas possible d'imaginer que ce compost soit normé NF U 44-051. Un compost de qualité nécessite un tri de qualité à la source ; le fait de trouver des matières plastiques semble bien montrer que le mélange entrant était mal trié. Les gendarmes qui sont venus sur le site vers 15 heures samedi 28 mars n'étaient pas en mesure de faire la distinction entre un mauvais et un bon compost.

- Quel est le process utilisé pour produire ce « compost » ?
- Quelle était la qualité des matières épandues à Pey ?
- Quelle est la référence du plan d'épandage et le moyen de consulter celui-ci ?
- L'entreprise Séosse avait-elle le droit d'opérer en dépit du confinement ?
- L'entreprise avait-elle le droit d'épandre à côté d'une zone de quartier sur les parcelles C125, C126, ainsi que sur les parcelles 208 et 323 (plan annexé) ?

J'ai donc l'honneur de vous prier de bien vouloir faire étudier cette situation par vos services (DREAL, DDTM, ARS...). D'avance merci. Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53 [Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)



